Chronique Roubaisienne

BUREAU : 39, Rue Pauvrée, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE — N° 3.23. — TELEPHONE

APRES LA SAINTE TOUCHE

Les agents ont mis en état d'arrestation dimanche soir, vers 10 heures, rue de la Prospérité, Philippe Debuyser, âgé de 29 ans, débourreur, demeurant 46, rue Voltaire, sous l'inculpation d'ivresse et outrages.

UNE AGRESSION NOCTURNE

Henri Debacker, âgé de 52 ans, fileur, demeurant rue des Filatures, est venu se plaindre au commissariat du 3e arrondissement, d'avoir été attaqué rue de la Halle, dans la nuit de samedi à dimanche, par des individus qui, après l'avoir terrassé, lui avaient pris dans sa poche une somme de 35 francs.

LE BON COMMIS

Procès-verbal a été dressé à Henri François, âgé de 34 ans, journalier, demeurant rue des Longues-Haies, 108, pour vol de numéraire au préjudice de Carlos Clabaut, marchand de bois cassé, rue de la Potennerie, chez qui il était employé.

Il a du reste été laissé en liberté provisoire, le flagrant délit n'existant plus.

LES CAMBRIOLEURS ONT PASSE

Hier matin, vers 5 heures, Paul Vanderbeke, âgé de 48 ans, veilleur de nuit, demeurant au Blanc-Seau, est venu prévenir les agents de garde au premier arrondissement que, en passant rue de la Lys, il avait constaté que la porte de la maison Delespierre Leman avait été ouverte et qu'elle portait des traces de pesées.

Après avoir vérifié l'exactitude du fait les agents avertirent M. Auguste Delespierre fils qui demeure 35, rue de l'Alma. Il vint aussitôt sur les lieux et après une minutieuse inspection déclara que trois pièces de velours avaient été enlevées.

Une enquête est ouverte.

TOMBE DANS UNE CAVE

Alphonse Delvarre, âgé de 28 ans, aide-maçon, demeurant 18, rue Ste-Elisabeth, étant occupé pour le compte de M. Léon Planquart, entrepreneur à la construction de la lainière, rue d'Oran, est tombé dans une cave d'une hauteur de 1 m. 50 en portant des pièces.

Il s'est fait des plaies contuses de la fesse et une forte contusion de la région lombaire.

Le docteur Delattre qui l'a soigné, lui a prescrit deux longues semaines de repos.

EN SAUTANT D'UNE ECHELLE

Joseph Raverschot, peintre, demeurant rue de Fort, cour Desurmont, 2, était occupé dans l'habitation Tiberghien, 3, boulevard d'Armentières. L'échelle sur laquelle il se trouvait ayant glissé, l'ouvrier crut pouvoir éviter l'accident en sautant sur le sol. Malheureusement, il n'en fut pas ainsi. Le peintre s'est contusionné et tordu le pied droit.

LES BAINS SERONT FERMES

A l'occasion de la fête nationale l'établissement de bains de la rue de Rome sera fermé au public le jeudi 14 Juillet courant.

CONCERT PUBLIC

L'Union Fraternelle et Mutuelle des Anciens soldats musiciens français, donnera un concert demain mercredi, sur le kiosque de la Grand' Place, après la retraite aux flambeaux.

DISTRIBUTIONS DE PRIX

La distribution des prix de l'école Nationale des Arts Industriels aura lieu le dimanche 24 juillet, à 9 heures et demie du matin, sous la présidence de M. Henri Havard, inspecteur général des Beaux-Arts.

— Celle du Conservatoire National de musique, le même jour, à 11 heures, à l'Hippodrome.

— Celle de l'Ecole Pratique du Commerce et de l'Industrie, le même jour, à 3 heures, salle des Fêtes de l'Institut Turgot.

— La distribution des prix des Instituts Turgot et Sévigné, aura lieu le dimanche 31 juillet, à 9 heures du matin, à l'Hippodrome.

— La distribution des prix pour les lauréats du certificat d'études aura lieu à l'Hippodrome, le même jour, à 3 heures.

REUNION DE FABRIQUE

Demain mercredi, 13 juillet, à 6 heures un quart, réunion des ouvrières et ouvriers du tissage Prouvost, rue d'Hem, à l'estaminet Therrain, angle des rues d'Hem et du Tilleul.

— Vendredi 15 juillet, à 6 heures un quart réunion des ouvrières et ouvriers du tissage Cavrois Mahieu, rue Montgolfier, à l'estaminet Delbarre, angle des rues Jouffroy et Rocroi.

WATTRELOS

MOBILIER BAZARDE. — Isabelle Tassyn étant partie pour Anvers faire le commerce de pommes de terre frites, avait confié son mobilier à son voisin, Joseph Deschryver. Mal lui en prit car au retour de sa campagne, elle s'aperçut que la moitié de ses meubles avait disparu.

Deschryver qui a été assez souvent condamné, sera expliqué après avoir subi sa peine.

VOL DE BOIS. — M. Jules Bourgeois, propriétaire au Touquet, ayant porté plainte au sujet d'un vol de bois commis dans une briqueterie, une perquisition fut opérée chez Vaniuschoost, âgé de 37 ans, où l'on trouva une partie du bois volé.

Le montant du vol est estimé 300 fr.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE AUX VIEILLARDS. — Le Conseil municipal dans sa séance du 8 courant, a confié à une commission spéciale, l'étude des 336 rapports de M. le contrôleur départemental du service de l'Assistance obligatoire tendant à la radiation ou à la réduction du taux de l'allocation des personnes bénéficiant de la Loi d'assistance.

ADMINISTRATION DES HOSPICES. — M. Paul Debeurme, employé de commerce, est nommé, par arrêté préfectoral, administrateur de l'Hospice, en remplacement de Léon Watrelos, décédé.

WASQUEHAL

Vol de 850 francs

UN AUDACIEUX CAMBRIOLAGE

Au numéro 3 de la rue de Roubaix est installé, depuis longtemps déjà, un boucher-charcutier, M. Dehaene-Wattelle. La maison attenante est habitée par M. Monbel, cabaretier. De l'autre côté, se trouve la ferme de M. Lepers, bâtiments construits en retrait de la maison de M. Dehaene.

Le boucher, qui se rend ordinairement à l'abattoir le lundi matin, avait, dimanche soir, compté en compagnie de sa femme, une somme de 850 francs, nécessaire pour les achats du lendemain.

Cet argent avait été renfermé dans un sac qui avait été laissé par oubli sur la table de la salle à manger.

M. Dehaene était allé, vers dix heures du soir, chez son voisin d'en face, M. Desauw, faire une partie de cartes ; Mme Dehaene était allée se coucher, mais elle avait omis (fatale imprudence) de fermer la porte donnant sur le derrière de l'habitation.

M. Dehaene rentra chez lui vers minuit et monta se coucher. Hier lundi vers 4 heures du matin, il se leva et se disposait à prendre ses 850 francs pour partir à l'abattoir, quand il constata la disparition de cette somme.

Aucune trace d'effraction n'apparaissait. Il est donc probable que le ou les voleurs ont escaladé le mur clôturant l'habitation de M. Dehaene, se trouvant dans la cour, ils n'ont eu qu'à entrer et enlever la galette.

La police, informée, a ouvert une enquête.

LANNOY

UNE FETE A L'ECOLE LAIQUE

Cette année, la Fête nationale sera précédée d'une solennité organisée par l'A. A. des Anciens Elèves, avec le concours de son excellent orphéon et des élèves de l'école. Elle aura lieu dans la salle des fêtes de l'école Michelet, rue Nationale, mercredi soir, 13 juillet, à 8 h. 1/2.

Après l'interprétation de plusieurs chœurs par les Orphéonistes et les Elèves, une conférence sera faite par M. Jules Degorre, professeur.

Ce dernier a été particulièrement heureux dans le choix de son sujet. En effet, il traitera, avec éloquence, nous n'en doutons pas, de la Patrie, et des devoirs qu'impose le Patriotisme.

Les membres de l'Amicale et leurs familles sont invités. On nous prie de dire que les dames le sont tout particulièrement ; aussi l'assistance sera-t-elle nombreuse.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE
(Audience du Vendredi 8 juillet)

LES VIOLENTS.— Julien Masse est condamné à une amende de 2 francs pour ivresse et à une amende de 3 francs pour bris de mobilier.

— Trois jours de travail à Ernest Joire, pour violences sur Jules Simon, chauffeur d'automobile.

— Un jour de prison à Victor Dewilde qui, en mal de galanterie, a battu Léontine Vandenberghe.

POUR DIVAGATION DE LEURS CHIENS — 1 fr. d'amende à Charles Croin ; Pierre Dubois ; Edouard Delesalle et Hortense Lepers.

POUR DEGATS CAUSES AUX RECOLTES. — Henri Beausier, Antoine Wanvorde, Paul Meurisse, Alfred Meurisse et Jules Houzet s'entendent condamner à 1 franc d'amende.

POLICE DU ROULAGE. — 1 franc d'amende à Auguste Roger, dont le vélo est confisqué pour avoir donné une fausse adresse. — 5 francs d'amende à Frédéric Tissen, qui récolte en outre une autre amende de 5 fr. pour ivresse manifeste. — Deux amendes de 2 francs à Albert Petitpré. — Deux amendes de 3 francs à Hubert Baert, ainsi qu'à Octave Carrette. — 1 franc d'amende à Georges Métifeu, Louis Obert, Edouard Delrue et Désiré Grillot. — Deux amendes de 2 francs à Charles Longuépée. — 1 franc d'amende à Pierre Fretin, Troye Gustave, Henri Merchiez, Verlin Julien et Henri Masquelier.

LOIS DU TRAVAIL. — Pour diverses infractions : trois amendes de 5 francs à Truffaut-Buisine, 5 francs à Alphonse Vancammellecke, trois amendes de 5 francs à Emile Dujardin.

POLICE DES CABARETS. — Pour avoir oublié la retraite : 1 franc d'amende à J. Blin Cyrille Lefebvre et Jules Debergbe.

Pour mauvaise tenue de son registre de logeurs : 6 francs d'amende à Odille Dechrist.

LYS-LEZ-LANNOY

ON RECLAME. — Nous recevons d'un groupe de lecteurs une plainte au sujet de la libre circulation des vélocipédistes sur les trottoirs bordés par la ligne des tramways de Lys à Leers.

Ces trottoirs étant très étroits, les passants se trouvent dans la cruelle alternative ou de se faire écraser par le tramway, ou de se faire écraser par le vélocipédiste ou de se jeter dans un fossé, neuf fois sur dix très boueux. Il nous semble que le trottoir doit appartenir aux promeneurs.

HEM

RENTES OUVRIERES.—A l'usine Parent-Bourguet, un tisserand, Jean-Baptiste Pottier, âgé de 35 ans, domicilié à Toufflers, a reçu un coup d'échasse dans la main gauche. Le docteur Caudmond lui a ordonné 20 à 30 jours de repos, sauf complications.

— Chez M. Vanderbecq, maréchal-ferrant, Adolphe Lamourette, âgé de 18 ans, s'est contusionné l'aine droite en soulevant une barre de fer. Le docteur Coubronne lui a ordonné 15 jours de repos.

LE 14 JUILLET. — Le programme de la Fête du 14 juillet est le même que celui de l'année dernière. Distribution de viande aux pauvres, Cortège, Concert, Fête de gymnastique, Bal, etc.

GAZETTE TOURQUENNIOSE

Conseil Municipal

Le Conseil municipal de Tourcoing s'est réuni vendredi soir, pour continuer l'examen des questions à l'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 1910.

On s'est occupé de travaux de voirie, d'usine d'électricité, d'ébouage, de réception de travaux, du service des eaux du conditionnement, etc., etc. Rien de saillant entre parenthèse et rien qui donne lieu à une discussion.

A noter une réponse faite aux chouans par M. Salembier, en ce qui concerne les allégations d'iceux au cours de la période électorale, allégations concernant le gaz.

M. Salembier rappelle que lors de la récente période électorale, à plusieurs reprises un réactionnaire se faisant le porte-paroles des patrons, s'occupant d'appareillage à gaz, éleva des critiques contre l'Administration municipale et s'attaqua en particulier à M. le Maire, lui reprochant d'avoir placé des commerçants dans l'impossibilité de livrer à la Ville les fournitures et d'exécuter des travaux s'élevant ensemble à plusieurs centaines de mille francs, de leur avoir fait concurrence et tout en les privant d'un bénéfice sur lequel ils étaient en droit de compter d'avoir au surplus fait perdre à la Ville une douzaine de mille francs.

M. Salembier ajoute que M. Dron était demeuré personnellement étranger à toute cette affaire des installations de l'usine à gaz, laquelle fut conduite par lui avec la collaboration de la Commission du gaz. Cette affaire fut même traitée devant le Conseil au cours d'une des rares séances auxquelles M. le Maire n'a pas assisté.

M. Dron aurait donc pu dédaigner cette mauvaise chicane. Il a tenu cependant à se rendre compte de ce qui a été fait et m'a prié de faire la déclaration suivante :

Puisque la réaction à l'occasion d'une élection législative a cherché des prétexies pour attaquer la gestion municipale et que parlant au nom du syndicat des patrons-gaziers, M. Vanneufville a demandé sur un ton de défi de communiquer les contrats passés pour la fourniture des compteurs à paiement préalable à deux membres du syndicat, M. le Maire ne manquera pas de répondre à cet appel.

La corporation désignera deux délégués, à qui il sera communiqué toutes les pièces du dossier. Le Conseil sera tenu au courant, dans la séance qui suivra cet examen, des constatations faites contradictoirement et en toute loyauté.

Mais pour ne pas entretenir la polémique électorale au sujet des élections cantonales prochaines, M. le Maire attendra, pour faire cette communication, que ces élections soient terminées.

La grève Haeffely

Le 22 avril dernier, tous les ouvriers de la filature Haeffely ont cessé le travail.

La grève dure toujours; mais lundi six soigneuses ont repris le travail, après avoir obtenu une augmentation de deux centimes à l'heure.

POUR LA CASERNE

La gendarmerie a arrêté Valéry Lecomte, 24 ans, soldat au 84e d'infanterie, à Avesnes-sur-Helpe, qui se trouvait en absence illégale. Il a été déféré au parquet.

CHEZ LES ANCIENS COLONIAUX

L'Association amicale et mutuelle des Anciens Coloniaux, a, dans sa dernière réunion, procédé au renouvellement partiel de sa commission.

M. Emile Leman, vice-président sortant d'exercice, a été réélu à l'unanimité MM. Leva, Carpentier et Carré ont été élus commissaires.

IMPORTATIONS DIRECTES

Les douaniers Wemel et Mousty, de La Martinoire, ont arrêté Léon Defontaine, 27 ans, peigneur à Roubaix, et Louis Vandenabeele, 24 ans, boulanger, sans domicile fixe, né à Charleroi. Ils portaient ensemble sept kilos de café vert et trente-six kilos d'allumettes chimiques étrangères, le tout valant 183 francs.

D'autre part, les douaniers de La Marlière ont arrêté Germain Vandenberghe, 15 ans, mécanicien à Mouvaux, qui voulait introduire en fraude des pièces de bicyclette.

Ces trois fraudeurs ont été déférés au Parquet.

LILLE

Le Meeting d'Aviation de Lille

LE SERVICE D'ORDRE

Des mesures d'ordre, très sérieuses, ont été, à nouveau, prises hier, en vue de la semaine d'aviation à Lille.

Le pourtour du camp de Ronchin a été divisé en trois secteurs, le 1er secteur part de la porte de Roubaix à celle de Valenciennes; le second, de la porte de Douai à la bifurcation des lignes de chemin de fer Paris-Béthune ; le 3e, de cette dernière bifurcation à la porte de Valenciennes. Le service d'ordre comprendra 270 soldats à pied, 44 cavaliers, 10 gendarmes à pied, 10 à cheval et 22 agents.

L'accès des remparts extérieurs sera rigoureusement interdit au public pendant la semaine d'aviation.

De graves dissentiments qui pourraient bien, par la suite, occasionner des incidents, ont éclaté hier entre le Comité d'organisation et des propriétaires de terrains riverains du camp de Ronchin. Ces derniers ayant fait installer des tribunes sur leur propriété dans l'intention de les louer au public, furent interpellés à ce sujet par les organisateurs du meeting, qui ne purent rien obtenir d'eux. Le Comité déclara alors qu'il intercepterait la vue de ces tribunes en faisant installer, à quelques mètres en avant, sur le terrain militaire, de grandes palissades en planches. D'où grande colère des propriétaires riverains.

L'affaire en est là.

Les engagements

Voici les derniers engagements reçus pour la semaine d'aviation de Lille.

CATTANEO, l'ancien champion d'automobile, vainqueur de Paulhan à Vérone et de Latham à Rouen.

DE BAEDER, l'homme de la rafale, le seul qui se soit enlevé dans la tempête avec Latham, au grand meeting de Reims. Le quatrième détenteur de la coupe Archdéacon. Lauréat de l'Aéro-Club de France et de la Ligue nationale aérienne. De Baeder est le champion du biplan de Reims, quatrième prix de hauteur.

BATHIAT, l'ancien coureur de bicyclette et d'automobile, le lauréat motocycliste, enfant de Lille, qui a accepté avec enthousiasme de voler devant ses concitoyens.

Le Capitaine BURGEAT, le premier officier pilote qui a obtenu une autorisation spéciale du Ministre de la Guerre pour voler à Lille.

Mercredi 13, Réclame aux Galeries Lilloises : Eau de Cologne supérieure 65e garantis parfum extra, val. 6.50, vend. le gr. fl. 4.70.

Le désespoir d'un mouleur

Après une discussion avec sa femme, un ouvrier se noie dans la Deûle

Hier matin, vers 7 heures et demie, l'écluse du pont de la citadelle, ne pouvait plus, malgré tous ses efforts, refermer son écluse après le passage d'un bateau.

A l'aide d'une gaffe, il opéra des fouilles, afin de se rendre compte de la cause qui empêchait le mécanisme de fonctionner.

A sa grande stupéfaction, il ramena à la surface le cadavre d'un homme jeune, qui paraissait n'avoir fait qu'un court séjour dans l'eau. Le corps ne portait aucune trace de coups ni de violences. On le transporta immédiatement à la morgue après les constatations d'usage.

Dans la soirée il était reconnu et identifié. Il s'agit d'un sieur Victor Leplus, né à Houplines en 1885, exerçant la profession de mouleur et demeurant rue Fombelles, 19.

Leplus, qui est marié et père de deux enfants en bas-âge, avait quitté son domicile dimanche dans l'après-midi, à la suite d'une discussion violente qu'il eut avec sa femme au sujet d'une question d'argent.

Il n'était pas rentré la nuit, mais son épouse ne s'en était pas inquiétée outre mesure, son mari étant, paraît-il, coutumier du fait.

On suppose que, sous l'influence du désespoir, Leplus, en quittant son domicile, alla se jeter dans la Deûle.

C'est la femme du suicidé, ayant entendu parler du repêchage d'un noyé, vint, sous l'influence d'un pressentiment lugubre, reconnaître à la morgue celui qui fut son époux.

Exploits de Belges à Moulins-Lille

Pour un motif futile, trois individus saccagent un estaminet de la rue Fénelon.

Les habitants de la rue Fénelon ont été mis en émoi dans la soirée de dimanche, par les agissements de trois sujets belges, qui, furieux, brisèrent une partie du matériel d'un cabaret de Moulins-Lille.

A l'occasion des fêtes de ce quartier, un tourneur en fer, Louis Pratté, 26 ans, était venu de Gand pour passer trois jours chez son frère, Alphonse Pratte, 23 ans, journalier à La Madeleine.

Ils s'étaient rendus en compagnie de leur famille à Moulins-Lille où ils firent la rencontre d'un compatriote, Edouard Broums, 23 ans, habitant rue Malsence, cité Lys, 12. On trinqua afin de parfaire l'amitié et, vers sept heures du soir, le groupe se trouvait rue Fénelon. A un certain moment, pour une raison encore inexpliquée, la maîtresse de Broums, apeurée, se réfugiait dans la cuisine du cabaret de Mme Vanderlower, situé au numéro 54 de la rue Fénelon.

Broums voulant avoir une explication avec son frère, pénétra dans l'établissement, suivi des frères Pratte, et tenta de rentrer dans la cuisine.

La cabaretière s'y opposa formellement, et pria le belge de sortir de son établissement.

Rendu furieux par cette mise en demeure, Broums, saisissant les chopes et les litres se trouvant sur le comptoir, les brisa.

Sans perdre de temps, les frères Pratte, éprouvant le désir de mettre leurs nerfs à épreuve, renversèrent les tables, pendant que des pots de fleurs étaient lancés dans les fenêtres brisant plusieurs vitres.

Fort heureusement, des agents requis accoururent et, non sans peine, réussirent à appréhender les trois belges, qui furent conduits au poste du 7e arrondissement.

Au cours de cette scène de violences, la cabaretière reçut de l'un des individus un coup de pied au genou.

Les dégâts causés par les trois individus s'élèvent à 60 francs environ.

M. Videt, commissaire, a ouvert une enquête et a gratifié d'un procès-verbal le trio, qui a promis de dédommager la cabaretière.

Tombés d'une échelle

Deux ouvriers peintres sont plus ou moins grièvement blessés.

Un grave accident du travail dont une des victimes est sérieusement blessée, est survenu hier lundi vers dix heures du matin, à l'hospice Comtesse, 32, rue de la Monnaie.

A cette heure, deux ouvriers peintres occupés pour le compte d'une société coopérative, à des travaux dans l'intérieur de l'établissement, étaient montés sur une échelle double pour les besoins de leur travail.

L'échelle soudain vacilla et les deux hommes perdant ainsi l'équilibre, furent précipités sur le sol.

L'un d'eux put se relever, ne portant que de légères blessures. Mais il n'en était pas de même de son camarade Fleury Wilmot, 28 ans, qui resta étendu sans connaissance. Le malheureux qui, dans sa chûte s'était grièvement blessé dans la région lombaire avait aussi la main gauche fracturée.

Il reçut les soins de M. le docteur De Rycker, requis, qui le pansa et le fit ensuite, sur sa demande, reconduire à son domicile, rue Malsence, 14.

ANIOS DESINFECTANT ÉCONOMIQUE chez Droguistes-Pharmaciens

POUR FAIRE SON ABSINTHE

Le chasseur Maurice Demeulemester, qui habite à Hellemmes, rue Chanzy, 3, adore l'absinthe qu'il voit consommer par les clients du Grand-Hôtel où il est employé.

Mais jusqu'à présent, il n'avait pu arriver à se confectionner une «purée» soignée car il lui manquait l'outil spécial qu'est la cuiller percée.

Aussi, voulant réussir, ne trouva-t-il rien de mieux que de prendre quatre de ces cuillers en métal dans le café.

Pris presqu'aussitôt en possession des objets volés, le chasseur fut conduit au poste du 3e arrondissement.

Mis en état d'arrestation après l'aveu de son vol, le chasseur fut déféré au Parquet, mais laissé ensuite en liberté provisoire.

Au Parquet

LES PARIS AUX COURSES

Nous avons annoncé dernièrement l'intervention de la police afin de réprimer les agissements d'une dame Masson, née Boulet, ménagère à Roubaix, qui s'occupait activement de recueillir les enjeux des parieurs aux courses, à Lille et à Douai.

Un procès-verbal fut dressé à Mme Masson, qui a déjà été condamnée pour ce fait et l'instruction de cette affaire fut confiée à M. Delalé, juge d'instruction.

Or, le magistrat a terminé son enquête. Il a décidé que Mme Masson comparaîtrait le 29 juillet devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation d'infraction à la loi sur les paris aux course.

Baccalauréat

Latin grec (1re partie)

Sont admissibles aux épreuves orales : MM. Noury, Tersen, Maître, Hénouille, Loyer, Moriot, Cornil-Lacoste, Lecocq, Lefranc, Martel, Roches, Guiselin, Nicolle, Lamps, Leiong, Lemaire, Lepoutre, Robert Meesmacker, Monnier, Montaigne, Poissonnier, Pruvost, Secq, Tonneau, Vennin, Vansteenberghe, Briquet, Doutrelong, Leplus, André Maillot, Jules Maillot, Martin, Masquelier, Georges Meesmacker, Motte, Richir, Stahl, Vandame, Wattel, Labouherie, Descamps, Flutre, Caulier, Degand, Devey, Friocourt, Alexandre, Bievelet, Canonne, Cardon, Chantry, Dancoisne, Declebsatte, Demaret, Deroille, Desselin, Daviviez, Farez, Gardel, Gruson, Lestoille, Charlet, de Corbie, Crépy, Delmotte, Dubus, Guerbert, Aouston.

Philosophie (2e partie)

Sont reçus définitivement :

MM. Bouly, Boyaval, Bruneau, Bufquin (assez bien), Caron, Carton, Catoir, Chatelain (assez bien), Fournier, Briquet, Bernard, Brame, Joire (assez bien), Lambert (assez bien), Landrieu (assez bien), Leclercq (assez bien), Leeman (assez bien), Albert Lefebvre, Joseph Lefebvre, Lefèvre, Leleux, Leplat, Leurent, Longueval, de Lylle, Magnié (bien), Léon Dhorne, Robert Dhorne, Douriez, Marcel Dubois, Louis Dubois, Duhautoy, René Flament (assez bien), Francq (assez bien), Gardin (assez bien), Gorguet (assez bien), de Gorguette d'Argœuves, Guéant (assez bien), Leblond (assez bien).

D'hérissart, d'Hiver, Père (assez bien), du Fou, Fournier (assez bien), Gamard (assez bien), Gallère, Genu (bien), Guillaume, Hautoy, Henriet, Floy, Hussenet, Paul Jacquemart, Jénart (bien), Lalis, Lavigne (assez bien), Lecomte, Lelong (assez bien), Lestocquoy, Macquart de Terline, Marcassin.

Latin grec

Sont reçus définitivement :

MM. Alexandre (assez bien), Bievelet (assez bien), Canonne, Cardon, Caulier, Chantry (assez bien), Dancoisne, Degand, Deschamps, Flutre (assez bien), Friocourt.

Sciences langues vivantes (1re partie)

MM. Lherminez, Labiana, Mantel, Mariage, Perrier, Roelants, Jourdain, Klayelé (bien), Lenique, Leriche (assez bien), Perey (assez bien), Pesecq.

Mathématiques (2e partie)

MM. Morel, Patoux (assez bien), Priquet, Pruvost, Robiot, Petit, Renard, Roberget (assez bien), Tellier (bien), Schereschewsky, (très bien).

Latin sciences (1re partie)

Sont reçus définitivement :

MM. Roelens, Roussel, Tellier, Thuilliez, Viaris de Lesegne, Eremont, Fèvre, Guillet, Morel, Thieffry.

BREVET SUPERIEUR

Est reçue définitivement : Mlle Blanche Delessue, et non Delesne, comme nous l'avons dit par erreur.

Je ne fume que le NIL

ARRONDISSEMENT DE LILLE

MARQUETTE

SEPT COUPS DE COUTEAU

Au cours d'une rixe entre jeunes gens, Jules Vilain fut frappé de sept coups de couteau par Louis François.

Les blessures faites avec un couteau de poche, ne présentent heureusement aucun caractère de gravité.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VIEUX-CONDE

UN MARI BRUTAL

Lasse de la vie de martyre que lui faisait subir son mari, Mme D... se disposait à emporter une partie du mobilier, pour aller vivre avec son bébé, chez son père, lorsque son mari survint.

Un violent colloque, suivi d'un corps à corps s'engagea entre les deux époux.

La femme reçut maints horions, puis fut terrassée. Quand on parvint à maîtriser D..., la malheureuse était en proie à un commencement d'asphyxie. Transportée chez des voisins, elle ne reprit connaissance que quelque temps après.

Une plainte a été déposée; la police enquête.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

CAUDRY

Quatre ouvriers ensevelis sous un éboulement

Entraînant de l'argile d'un talus, quatre ouvriers sont grièvement blessés.

Un terrible accident qui aurait pu avoir des conséquences encore plus désastreuses, s'est produit samedi dernier, à six heures et demie du soir, au lieu dit « Le Maroc », route de Clary, sur le territoire de Caudry.

Voici des détails sur cet accident qui a produit dans la ville de Caudry une profonde émotion.

Deux aides plafonneurs au service de M. Edouard Cayez, maître plafonneur à Fontaine-au-Pire ; Tamboise Valentin, 32 ans, originaire de Montigny, et Jean-Baptiste Démaret, 26 ans, habitant Caudry, étaient occupés, depuis l'après-midi, à tirer de l'argile d'un talus à proximité de l'apprêt Pelez, pour servir au plafonnage d'une maison nouvellement construite et appartenant à M. Legrand-Courtois, entrepreneur de maçonnerie à Caudry. Ils chargeaient ensuite la terre dans un tombereau que conduisait le nommé Delacourt Fernand, 18 ans, domestique chez M. Ruol, entrepreneur de charrois, rue de Saint-Quentin, à Caudry.

Les ouvriers avaient déjà chargé et voituré plusieurs tombereaux, quand survint Edouard Vallez, 27 ans, originaire d'Elincourt, employé chez M. Paul Chables, marchand de matériaux à Caudry, qui indiqua un autre endroit du talus où l'argile était plus belle.

Les aides-plafonneurs se rangèrent à l'avis qui leur était donné et, aidés par le charretier, qui, content de voir ses conseils écoutés, avait voulu lui aussi, donner un coup de main, Delacourt et Vallez se mirent à creuser à la base du talus à pic d'une hauteur de cinq ou six mètres, d'où l'argile apparaissait très pure.

Les ouvriers avaient à peine rejeté sur le rebord du talus un mètre cube de terre que, soudain, un éboulement se produisit, les ensevelissant tous les quatre.

Ils auraient infailliblement péri si Tamboise — dont la tête, par bonheur, émergeait — n'eût appelé au secours. Ses cris déchirants furent entendus par M. Visée, directeur de l'apprêt Plez. En compagnie de nombreux ouvriers de l'usine il se précipita sur les lieux de l'accident.

LES SECOURS

Armés de bêches, ou simplement avec leurs mains, les sauveteurs improvisés s'employèrent activement pour dégager les malheureuses victimes. Au bout d'une demi-heure d'efforts, ils réussirent à retirer de leur fâcheuse situation trois des ouvriers.

Ignorant qu'il en restait un quatrième, ils avaient abandonné leur besogne, quand l'une des victimes, qui n'avait pas perdu connaissance, fit remarquer qu'un de ses camarades était resté sous la terre. On se remit à l'œuvre et quelques instants plus tard, les sauveteurs mirent à jour le corps de l'infortuné charretier.

Le bras replié sous la tête, le jeune Delacourt, évanoui, était grièvement blessé.

LES VICTIMES

MM. les docteurs Vaille et Clavel, appelés en toute hâte sur les lieux du sinistre, prodiguèrent aux victimes des soins empressés.

Tamboise Valentin a reçu des contusions multiples par tout le corps, il a été reconduit à son domicile, à Montigny.

Démaret a plusieurs côtes fracturées et l'annulaire de la main gauche coupé par un coup de bêche lors du sauvetage.

Vallez Edouard, outre de nombreuses contusions, a une double fracture de la cuisse gauche. Comme il est dans une auberge, il a été conduit provisoirement à l'hospice de Caudry.

La plus endommagée des victimes est le jeune Delacourt Fernand, dont les parents habitent rue d'Alençon, à Caudry. Il a eu la colonne vertébrale fortement froissée et une rupture du canal de l'urètre. Son état paraît désespéré.

Le blessé a été transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Julien, à Cambrai, pour y subir une opération.

Ce pénible accident a fortement impressionné toute la population caudrésienne.

PAS-DE-CALAIS

Lens

UN ESCAMOTAGE. — Mme Joseph Dutry, débitante, rue de la Bataille, 27, a porté plainte à la police contre un sieur Cyr Queste, 37 ans, qui est venu lui offrir des billets de tombola et à qui elle avait remis, en paiement d'un de ces billets, une pièce de 10 fr.

Queste n'ayant pas de monnaie, elle lui redemanda sa pièce mais l'autre prétendit qu'il n'avait reçu qu'une pièce de un franc. Interrogé, Queste déclara qu'il ne savait pas ce qu'on lui voulait ; néanmoins il s'est offert à rendre à la cabaretière les 10 francs qu'elle réclamait.

Procès-verbal a été dressé.

UN CLIENT IRASCIBLE. — Un sieur Constant Moons, entrait dimanche après-midi avec deux copains à l'estaminet Mathuyssen, rue Félix-Faure. Il était saoul comme un évêque polonais et il avait encore soif. Le cabaretier refusa de lui donner à boire, d'où fureur de l'ivrogne qui se mit à cogner sur les tables, faisant un boucan de tous les diables. Après quoi il prit au collet un paisible consommateur, M. Arthur Gœns, qu'il passa consciencieusement à tabac. Enfin il termina la représentation en brisant un carreau.

Il fallut requérir la police pour mettre à la raison le turbulent pochard qui a fait l'objet d'un procès-verbal.

LE TORCHON BRULE. — Mme Modeste Marchand qui avait quitté depuis quinze jours son mari a rencontré celui-ci dans la rue de Lille. L'entrevue fut orageuse et s'est terminée par une « tournée » que Marchand offrit généreusement à sa femme, qui a porté plainte à la police. Procès-verbal à la clef.

ARRAS

COUPS DE COUTEAU

Une grave affaire de coups s'est passée dimanche à Saint-Laurent.

M. Seris Floris, 46 ans, de Sainte-Marie-Kerque, employé aux travaux de la dragueuse, se rendait dans la pâture de M. Vaast, quand le nommé Six Léopold, 34 ans, et son amie Rufine Pronier, 49 ans, qui demeurent dans une roulotte, se ruèrent sur lui et le frappèrent.

Six s'acharna à coups de talon sur M. Seris et lui porta des coups de couteau à la joue gauche, lui faisant de profondes entailles.

M. Seris a en outre l'œil droit tuméfié et la lèvre supérieure fendue. Il a été transporté à l'hôpital.

Six, qui a dit regretter de n'avoir pas tué M. Seris, a été écroué à la prison d'Arras.

BILLY-MONTIGNY

VOLS AU CIMETIERE. — Des malandrins ont de nouveau dévalisé le cimetière en fracturant plusieurs chapelles et en y enlevant les objets de piété qu'elles contenaient.

La gendarmerie informée, a ouvert une enquête. Espérons qu'elle parviendra à mettre la main sur les coupables.

UN COUPEUR DE POCHES. — Dans une représentation qui eut lieu dimanche soir au Cirque, installé momentanément sur la petite place, un audacieux malfaiteur a découpé la poche d'une dame et lui enleva son porte-monnaie contenant la somme de 12 fr.

La gendarmerie recherche également ce malfaiteur.

SALLAUMINES

SANGLANT DRAME CONJUGAL

Un homme frappe sa femme à coups de couteau

Jean-Baptiste Leclercq, 26 ans, mineur à Montigny-en-Gohelle, n'est pas le modèle des maris, car, déjà, à neuf reprises, il quitta sa femme. Ces temps derniers, il partit vivre de son côté cependant que son épouse allait résider chez sa mère, à Liévin.

Leclercq vint la rechercher et la conduisit chez sa sœur, cité du Dahomey, à Hénin-Liétard, où il voulut l'installer. La dame ne prétendit pas rester chez sa belle-sœur. Elle loua une chambre dont elle acquitta une partie du loyer. Apprenant cela, le mineur alla dédire le marché passé par son épouse. Il se fit restituer l'argent versé et le dépensa en copieuses libations. Mme Leclercq demanda hospitalité à sa sœur, qui habite à Sallaumines, près de la Halte du Pont.

Dimanche matin, son mari vint la trouver pour lui demander de revenir avec lui, l'assurant qu'il serait sage. Rien n'y fit, l'épouse resta intraitable. Alors, dans un accès de colère, Leclercq porta sept coups de couteau à sa femme : un à la tête, deux dans le dos et quatre à la main gauche.

L'individu fut arrêté et remis aux gardes. Les gendarmes Prouveur et Lavallard, après enquête, l'ont conduit à la prison de la caserne de Lens, pour être de là transféré à Béthune.

HARNES

PANIQUE DANS UN CINEMA

La séance du cinématographe installé salle Dupont, Grand'Place, touchait à sa fin dimanche à 11 heures du soir, quand tout à coup le tableau qui était sur l'écran prit feu et ne put être éteint, malgré tous les efforts de M. Dépret, directeur. Ce que voyant les spectateurs affolés, craignant d'être brûlés vifs, se ruèrent vers les portes et tentèrent de fuir, ce qui n'alla pas sans quelques bousculades, les portes étant trop étroites pour passer tous à la fois. Plus d'un spectateur fut renversé, mais toutefois aucun d'eux ne fut blessé et tout se borne à des dégâts matériels sans trop d'importance.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

Audience du lundi 11 juillet

Agression à Liévin

Le 25 juin 1909, Renaud Joseph, ouvrier mineur à Lens, rencontra à Liévin, à l'estaminet Renard, Desprez Ernest, qu'il connaissait depuis quelque temps. Ils prirent ensemble, dans plusieurs cabarets de la localité, des consommations. Vers neuf heures du soir, Desprez Ernest partit avec son frère, Hippolyte Desprez. A neuf heures et demie, la cabaretière, Mme Malaquin, invita Renaud à retourner chez lui, mais elle lui conseilla d'éviter de rentrer à Lens en passant par le Pont aux Cornailles, où demeurent les frères Desprez, qu'elle avait vu observer attentivement le portemonnaie de Renaud. Celui-ci, pris de boisson, ne tint pas compte de cette remarque. Arrivé au Pont aux Cornailles, il s'engagea dans le sentier qui longe la ligne du chemin de fer de la Compagnie des Mines de Liévin. A peine avait-il marché une cinquantaine de mètres qu'il était tout à coup assailli et renversé par deux individus qui le maintinrent à terre en lui serrant la gorge et lui volèrent une montre en argent, une montre en acier avec chaîne, trois pièces de cinq